



Législation aéronautique

Formation initiale

Règlements Internationaux & Nationaux

OBJECTIFS




- Etre capable de connaître et comprendre l'application des différents règlements à l'échelle internationale et européenne.
- Savoir se repérer dans ces différents règlements et utiliser l'information pertinente.
- Cette formation apporte aux participants une culture de la réglementation de l'Aviation Civile nationale et internationale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Documentation fournie aux stagiaires.
- En E-learning / Blended, voir la charte stagiaire.



TARIFS / VERSIONS DISPONIBLES

Version	Durée (heures)	Tarif HT (€)
	7	440
	14	780
	7	340

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, gestionnaires du maintien de navigabilité, responsables qualités, personnels habilités APRS, auditeurs.

Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements EASA.

PROGRAMME

L'organisation mondiale du transport aérien:

- L'OACI, ses missions et objectifs
- La FAA Américaine, la CAAC Chinoise, la TCCA Canadienne
- L'EASA (European Aviation Safety Agency)
- La DGAC & OSAC

Certification de navigabilité des aéronefs et équipements associés

Le Règlement Européen UE n°748/2012 :

- La PART 21 : Organisme de Conception et de Production

L'AIR-OPS relatif aux exploitants européens

Le Règlement Européen UE 1321/2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements:

- La PART M
 - . Sous-Partie F : Organisme de maintenance
 - . Sous-Partie G : Organisme de gestion du maintien de la navigabilité
 - . Sous-Partie I : Certificat d'examen de navigabilité
- La PART 145 / FAA 14 CFR Part 145 : Organisme d'entretien
- L'APRS & les documents libératoires
- La PART 66 : Licences du personnel habilité
- La PART 147 : Centre de formation / examens

Evaluation des connaissances

Tous les documents réglementaires sont à jour de la dernière édition.

Les modules spécialisés PART 21, M, 145, 147 ou AIR OPS peuvent être personnalisés à la demande de l'entreprise.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurent VALLIER